

Séance du vendredi 09 juin 2023

Date de la convocation: 05/06/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants: 13

Nbr. vote pour: 13

Nbr. vote contre: 0

Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE, Olivier CHARTON

Représentés: Jean-Claude DAUTRY, Daniel MATHIEU

Excusés:

Absents: Adrien RICARD

Secrétaire de séance: Céline MATHIEU

**Objet: Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales -
Commune de Ventalon en Cévennes - DE_2023_031**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Hervé PELLECUER et Frédéric CEBRON et de Monsieur César VERDIER et Madame Emilie THISSE.

La présidence du bureau est assurée par les soins du Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY.

b) Élection des délégués

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois délégués et des trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées pour les délégués sont les suivantes :

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Frédéric CEBRON, M. Siméon LEFEBVRE.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des trois délégués.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Pierre-Emmanuel DAUTRY = 13 voix
- M. Siméon LEFEBVRE = 13 voix
- M. Frédéric CEBRON = 12 voix

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Siméon LEFEBVRE et M. Frédéric CEBRON ayant obtenu la majorité



absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

Les candidatures enregistrées pour les suppléants sont les suivantes :
Mme Céline MATHIEU, M. Camille LECAT, Mme Muriel SAIZ.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des trois suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Muriel SAIZ = 13 voix
- Mme Céline MATHIEU = 13 voix
- M. Camille LECAT = 10 voix

Mme Muriel SAIZ, Mme Céline MATHIEU, M. Camille LECAT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

Le maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/06/2023
048-200058410-20230609-DE_2023_031-DE